



FOUNEX, LE 27 NOVEMBRE 2013/CL/10.01

COMMUNE DE FOUNEX
MUNICIPALITE

AFFAIRE TRAITEE PAR M. JEAN-PIERRE DEBLUË

PREAVIS MUNICIPAL N° 37/2011 - 2016

**concernant une demande de crédit de CHF 136'500.00 en vue de l'exécution
des travaux de récupération des eaux pluviales au chemin des Bioles**

Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors des importantes pluies des mois de juin, juillet et octobre 2013, les parcelles Nos 490, 491 et 493 sises au chemin des Bioles ont été inondées. En effet, les eaux provenant des vignes voisines se sont déversées sur la chaussée et ensuite sur les parcelles situées en aval, les submergeant.



Par ailleurs les eaux de surface de la parcelle N° 498 surchargent également le collecteur communal traversant les parcelles précitées et la chemise drainante existante est insuffisante pour reprendre les eaux pluviales provenant de la parcelle N° 489.

Travaux

Afin de remédier à ces problèmes, des travaux urgents ont dû être entrepris. En effet, les communes ont l'obligation, en vertu de l'article 20 de la Loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP), d'organiser la réinfiltration, la rétention ou la collecte et l'évacuation des eaux claires provenant de leur territoire. Par ailleurs, les assureurs dégâts des eaux avaient indiqué ne plus pouvoir entrer en matière si une nouvelle inondation devait intervenir.

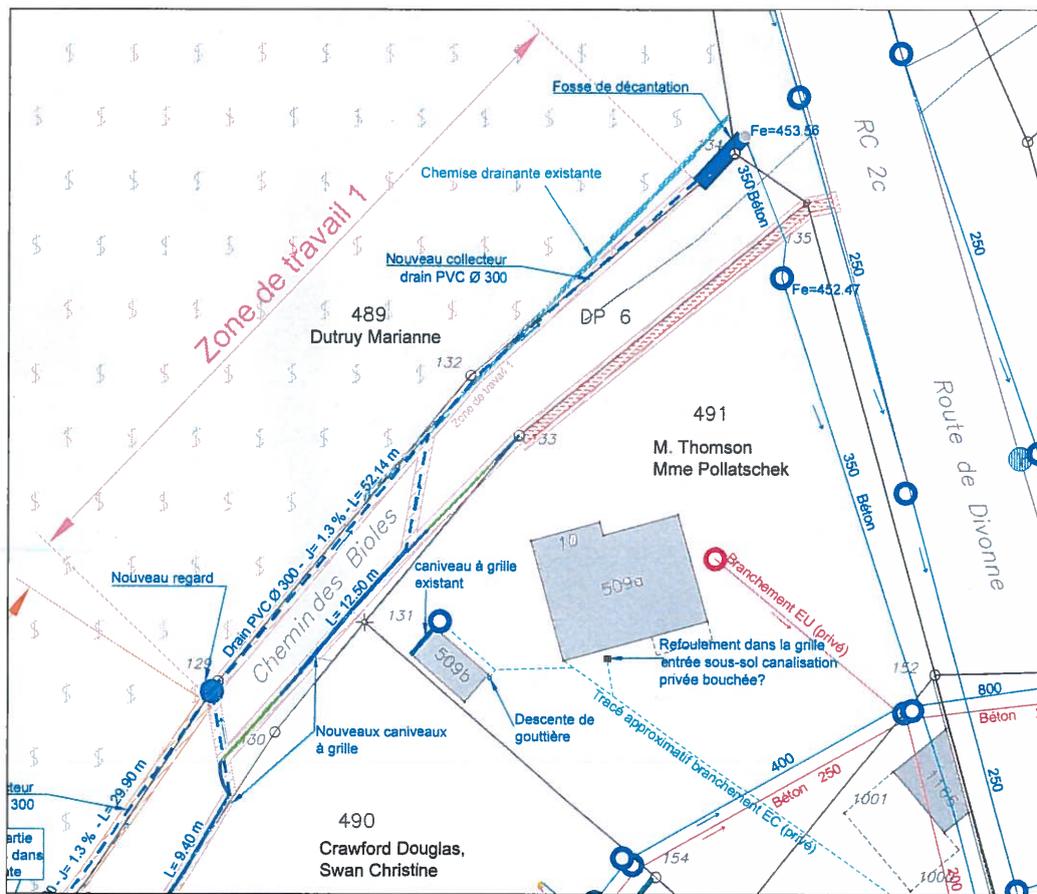
Les travaux mentionnés ci-dessous ont été exécutés, par l'entreprise Girardi, début décembre 2013.

L'étude confiée au bureau d'ingénieurs Bernard Schenk SA de Nyon a mis en avant deux zones de travail distinctes, soit :

Zone de travail 1

Afin de régler les problèmes de déversement sur la chaussée en provenance de la parcelle N° 489, il convenait de :

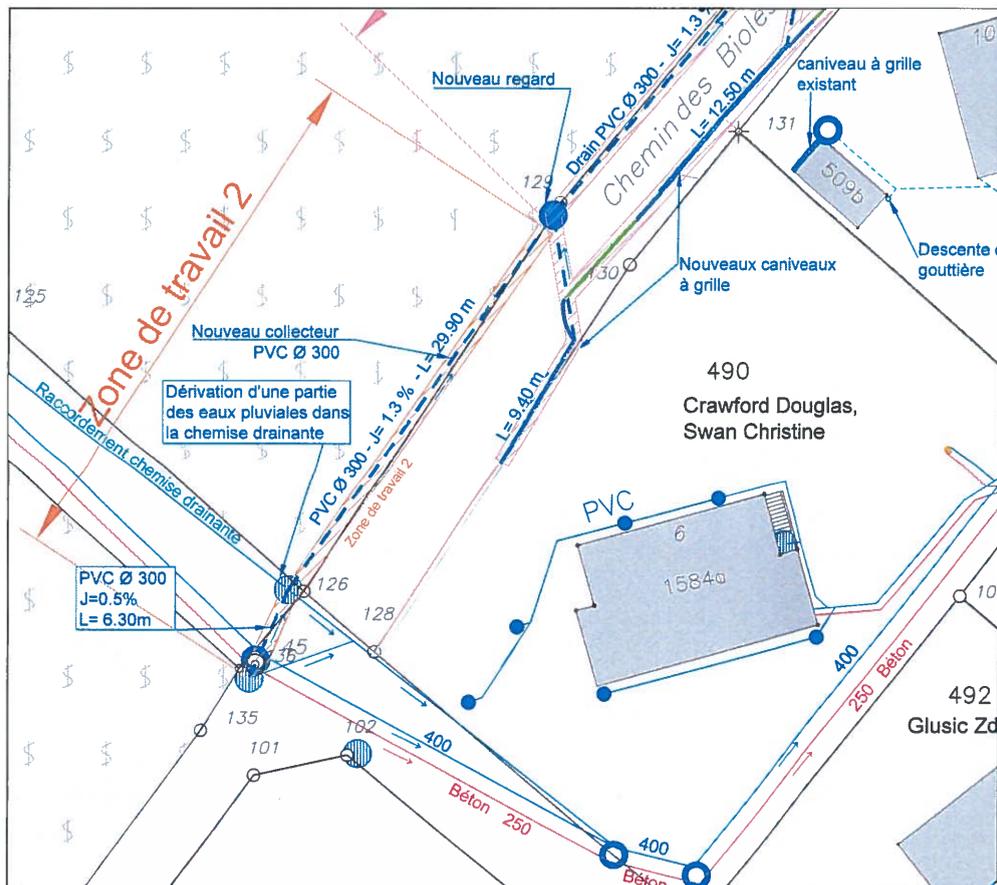
- Poser des bordures le long des parcelles Nos 490 et 491
- Réaliser un merlon de terre longeant la parcelle N° 491 dans la continuité des bordures
- Poser des caniveaux-grilles devant les entrées des propriétés
- Raccorder ces caniveaux sur la fosse de décantation
- Poser un tube d'évacuation des caniveaux qui servira de chemise drainante pour la parcelle N° 489



Zone de travail 2

Afin de régler le souci de surcharge du collecteur en provenance de la parcelle N° 498, il convenait de :

- Poser un tube reliant le nouveau drain aux grilles à l'angle du domaine public et de la parcelle 498
- Créer un regard de visite à la jonction citée ci-dessus
- Raccorder des grilles permettant de dériver une partie des eaux pluviales.



Coût des travaux

Le coût des travaux a été estimé sur la base du retour de soumissions, ceci comme suit :

Travaux de génie civil	
• Zone 1	30'968.00
• Zone 2	13'139.00
Honoraires ingénieur pour étude, organisation et suivi des travaux	10'600.00
Sous-total	54'707.00
TVA 8 %	4'377.00
Sous-total	59'084.00
Divers et imprévus	3'916.00
Total général TTC	CHF 63'000.00

Conclusions

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous ont été fournies ici, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Founex

- vu le préavis municipal No 37/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 63'000.00 en vue de l'exécution des travaux de récupération des eaux pluviales au chemin des Bioles
- ouï le rapport de la commission des routes,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le préavis municipal N° 37/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 63'000.00 en vue de l'exécution des travaux de récupération des eaux pluviales au chemin des Bioles
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 63'000.00 (soixante-trois mille francs)**
3. de l'autoriser à prélever ce montant sur le fonds de réserve pour épuration, compte N° 9280.010,
4. de financer ces travaux par la trésorerie courante
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 02 décembre 2013 pour être soumis au Conseil communal de Founex.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

la secrétaire :

François Debluë

Claudine Luquiens

Le Municipal :

Jean-Pierre Debluë

**Rapport de la Commission des finances concernant le préavis municipal
N° 37/2011-2016 relatif à la demande de crédit de CHF 63'000.- TTC, en vue de
l'exécution des travaux de récupération des eaux pluviales au chemin des Bioles.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission se sont réunis le 9 décembre à la demande de la Municipalité pour examiner le préavis susmentionné en présence de Monsieur François Debluë, Syndic, ainsi que de Monsieur Jean-Pierre Debluë, Municipal. Les explications fournies par la Municipalité et les réponses apportées à nos questions nous ont permis d'en débattre et de nous positionner.

Situation actuelle

Les pluies diluviennes du 20 juin, du 28 juillet et celles d'octobre ont provoqué des dégâts considérables aux habitations en aval de la parcelle 489. De nombreuses infiltrations très importantes ont inondé les sous-sols et n'ont épargné aucune des maisons.

En vertu de l'article 20 de la Loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP), la commune de Founex, propriétaire du chemin des Bioles, a dû entreprendre en urgence les travaux nécessaires pour réorganiser l'infiltration des eaux en apportant des modifications le long du chemin ainsi que sur le collecteur.

Il est important de souligner que les assurances ne couvriront dorénavant plus aucun dégât similaire et que les propriétaires seraient en droit de se retourner vers la commune.

Malheureusement, la Municipalité n'a été informée de cette situation par les propriétaires que dernièrement. C'est la raison pour laquelle elle a donc déjà engagé les travaux en question sans avoir pu attendre l'autorisation du conseil communal.

Financement des Travaux

Les travaux seront effectués sur deux zones distinctes, comme détaillés dans le Préavis. Les montants correspondent au retour de soumissions. Et se présentent comme suit :

Travaux de génie civil	CHF
• Zone 1	30'968.00
• Zone 2	13'139.00
Honoraires ingénieur pour étude, organisation et suivi des travaux	10'600.00
Sous-total HT	54'707.00
TVA 8%	4'377.00
Sous-total TTC	59'084.00
Divers et imprévus	3'916.00
Grand total TTC	63'000.00

Lors de la présentation du préavis à la commission des Finances, les dépenses déjà engagées étaient de CHF 30'000.- environ. Au moment de la votation du Conseil, les travaux seront vraisemblablement déjà terminés.

Conclusion

La Commission des Finances rappelle que la Commission des travaux remet son propre rapport sur le présent préavis.

La Commission relève que ces travaux mettent en conformité l'ouvrage et couvriront la commune de toutes dépenses ultérieures au lieu-dit du chemin des Bioles liées à ces travaux. La Commission a bien pris note que ces travaux ont été entrepris sans le quitus du Conseil communal ; elle souligne cependant que l'urgence et la nécessité de ceux-ci devaient prévaloir et, partant, ne formule aucun reproche à notre Municipalité de ce fait.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le préavis municipal No 37/2011-2016 en approuvant les décisions suivantes :

1. Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de récupération des eaux pluviales au chemin des Bioles,
2. Lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 63'000.- TTC,
3. Financer ce montant par la trésorerie courante et
4. Amortir cet emprunt en prélevant ce montant sur le fonds de réserve pour épuration, compte No 9280.010,

Ainsi fait à Founex, le 13 décembre 2013.

Les membres de la Commission des Finances:

Claude BRIFFOD

Cyril JAQUET

Denis LEHOUX

Hervé MANGE

Simon VAUCHER

Rapport de la Commission des routes concernant le:
Préavis municipal N° 37 / 2011-2016, concernant une
demande de crédit de CHF 63'000.00 en vue de l'exécution
des travaux de récupération des eaux pluviales au chemin
des Bioles

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission des routes se sont réunis le 9 décembre 2013 afin d'examiner le préavis municipal N° 37/2011-2016, qui nous a été présenté par M. Jean-Pierre Deblue, Municipal.

A. Préambule

Il nous a été expliqué que vu :

1. les inondations répétées dernièrement et aussi de plus longue date des parcelles mentionnées,
2. l'obligation faite aux communes en vertu de l'article 20 de la loi sur la protection des eaux,
3. la responsabilité engagée de la commune, propriétaire du chemin des Bioles,

Il était devenu urgent d'entreprendre des travaux d'assainissement, aussi pour éviter une éventuelle mise en cause de la Commune par les assureurs et les propriétaires concernés.

B. Projet

Les travaux tels que présentés dans le préavis, dont l'étude a été confiée à un bureau d'ingénieurs, devraient permettre de résoudre les problèmes d'inondations dans la majorité des cas, ceci grâce à de nouveaux regards, caniveaux, collecteurs, un remaniement de la fosse de décantation, et aussi, surtout, grâce à un dédoublement des écoulements. Au vu de l'urgence du problème, la municipalité a dû prendre les devants et, au moment de la présentation, la moitié des travaux avaient déjà été exécutés et devaient se terminer dans les 10 jours suivants.

C. Remarques

La Commission ne peut qu'entériner des travaux qui étaient déjà presque arrivés à leur terme. Toutefois celle-ci, suite aux réponses apportées à ses questions, est convaincue du bien-fondé et de la bonne réalisation de ce projet.

D. Conclusion

La Commission des routes approuve le projet tel que présenté par la Municipalité et vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis municipal N° 37/2011-2016, concernant une demande de crédit de CHF 63'000.00 en vue de l'exécution des travaux de récupération des eaux pluviales au chemin des Bioles.

Ainsi fait à Founex, le 12 décembre 2013

Pour la Commission des routes :

Lucien Ferrari

Robert Veluz

Rui Silva Martins

Philippe Magnenat

Thierry Rosselet